

Document WSIS-II/PC-3/DT/9-F
24 septembre 2005
Original: anglais

Président du Sous-Comité B

CHAPITRE UN: MECANISME DE MISE EN OEUVRE

ET

CHAPITRE QUATRE: LA SUITE

[NOTE – Texte nouveau souligné. Texte supprimé: ~~supprimé~~]

[Chapitre un: Mécanisme de mise en oeuvre

1 **Nous sommes conscients** que le moment est venu de passer des principes à l'action, tout en tenant compte des travaux en cours pour mettre en oeuvre le Plan d'action et en déterminant les domaines où des progrès ont été réalisés, sont en cours ou n'ont pas encore eu lieu. Toutes les parties prenantes doivent définir les domaines nécessitant un surcroît d'efforts et de ressources et doivent conjointement élaborer des stratégies et des mécanismes de mise en oeuvre adéquats à l'échelle mondiale, nationale et locale, en accordant une attention particulière aux populations et aux groupes qui restent marginalisés au niveau de l'accès aux TIC et de leur utilisation.

2 **Nous reconnaissons** le rôle majeur des gouvernements en partenariat avec d'autres parties prenantes dans la mise en oeuvre du Plan d'action [du SMSI] au niveau national. Nous encourageons, au besoin, les gouvernements qui ne l'ont pas encore fait à élaborer des cyberstratégies, y compris des cyberstratégies TIC et sectorielles, qui soient globales et clairvoyantes, qui s'inscrivent dans la durée et fassent partie intégrante de leurs plans de développement et de leurs stratégies de réduction de la pauvreté, [d'ici à 2007/2008/2009/2010].

3 **Nous soutenons** les efforts d'intégration régionale et internationale visant à édifier une société mondiale de l'information axée sur le développement, et réaffirmons qu'une étroite coopération à l'intérieur des régions et entre elles est indispensable pour appuyer le partage de savoir et reconnaissons l'importance d'une plus grande coopération sud-sud à cet égard. Le dialogue au niveau régional devrait contribuer au renforcement des capacités nationales et à la mise au point, selon le cas, de cyberstratégies nationales, y compris de cyberstratégies TIC et sectorielles, ainsi que des stratégies de mise en oeuvre régionales, en accordant une attention particulière à la formulation de concepts à vocation universelle.

4 **Nous affirmons** que l'échange de points de vue et le partage de pratiques [et de ressource] efficaces sont essentiels à la mise en oeuvre des décisions de Genève et de Tunis au niveau régional et international. A cette fin, il faudra s'efforcer de fournir et de partager, entre toutes les parties prenantes, des connaissances et des savoir-faire utiles, concernant la conception, la mise en oeuvre, le contrôle et l'évaluation de cyberstratégies nationales, y compris de cyberstratégies TIC et sectorielles, et de politiques nationales, selon le cas, y compris des méthodes efficaces visant à intégrer le principe d'égalité hommes/femmes, afin de réduire la fracture numérique[, réduire la dépendance technologique] et à réduire la pauvreté.

5 **Nous réaffirmons** que [c'est seulement] grâce à la coopération [internationale] [des gouvernements, en partenariat avec d'autres parties prenantes] et au partenariat de toutes les parties prenantes, [qu'il sera possible de relever le défi qui s'offre à nous et de tirer parti du potentiel des TIC pour promouvoir les buts et objectifs de développement arrêtés au niveau international y compris les objectifs du Millénaire pour le développement, et de traiter les priorités du développement au niveau national et local, et ainsi continuer à améliorer le développement socio-économique de tous les êtres humains.

6 **Nous sommes déterminés** à améliorer la connectivité et l'accès aux TIC au niveau mondial, régional et national, grâce au renforcement de la coopération internationale entre toutes les parties prenantes afin de favoriser les échanges technologiques, ainsi que le développement et la formation des ressources humaines, de manière à améliorer la capacité qu'ont les pays en développement de participer pleinement à la société de l'information. [Dans ce contexte, nous nous engageons à évaluer à intervalles réguliers les incidences de cette coopération et à oeuvrer conjointement à l'élimination des obstacles qui pourraient l'empêcher.]

7 **Nous réaffirmons notre engagement** à fournir à [tous]/[toutes les femmes et tous les hommes]/[tous les citoyens] un accès équitable à l'information et au savoir. **Nous sommes résolus** à collaborer pour que soient atteintes les cibles indicatives, énoncées dans le Plan d'action, qui servent de références globales pour améliorer la connectivité et l'accès universel, ubiquiste, équitable et abordable à l'emploi des TIC, compte tenu des spécificités nationales, qui sont à réaliser d'ici à 2015 et à utiliser les TIC comme outils additionnels pour atteindre les buts et objectifs de développement arrêtés au niveau international, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement, en:

- a) *intégrant et alignant les cyberstratégies nationales, y compris les cyberstratégies TIC et sectorielles, dans les Plans d'action locaux, nationaux et régionaux, selon le cas, et conformément aux priorités de développement à l'échelle nationale et locale, accompagnées d'échéances;*
- b) *concevant et mettant en oeuvre des politiques et des cadres réglementaires propices qui tiennent compte des réalités nationales, et favorisent l'investissement ainsi que la mobilisation des ressources nationales en appuyant la coopération internationale, des environnements propices à la création d'entreprises de TIC, en particulier en mettant en place des mécanismes qui aident les PME locales à adapter des produits et des applications à leurs propres marchés et contextes culturels, et en fournissant un appui grâce au renforcement des capacités;*
- c) *renforçant les capacités des personnes et des nations en matière de TIC en améliorant les systèmes et programmes d'éducation et de formation, y compris l'apprentissage à distance, la formation et le recyclage de la main-d'oeuvre pour permettre un meilleur accès et une plus grande adaptation aux TIC et à leurs incidences en milieu professionnel;*

- d) *renforçant les capacités humaines et matérielles des nations dans le domaine des TIC*, en particulier des décideurs et des responsables gouvernementaux, des représentants de la société civile et du secteur privé, en accordant une plus grande attention et un plus grand appui au développement des ressources humaines et à l'éducation au service de la société de l'information, l'accent étant mis sur les jeunes, les femmes, les populations autochtones, les personnes handicapées et les communautés rurales, afin d'apporter une plus grande contribution à une économie du savoir plus vaste.
- e) *renforçant la confiance dans l'utilisation des TIC* en garantissant un accès durable à des informations fiables et d'excellente qualité et en élaborant et en mettant en oeuvre des initiatives de formation pour l'initiation aux TIC à tous les niveaux, pour toutes les catégories et tous les individus, en ciblant en particulier les pays les moins avancés;
- f) *encourageant [le volontariat] [la participation] communautaire* dans le secteur des TIC au service du développement;
- g) *encourageant l'adoption de mesures publiques destinées à permettre une accessibilité bon marché* au matériel ainsi qu'aux logiciels, à la connectivité, à un environnement technologique toujours plus marqué par la convergence, au renforcement des capacités et au contenu local, pour les populations, notamment les communautés des régions en développement, en particulier dans les zones rurales, et compte tenu de la situation et des besoins des catégories désavantagées et marginalisées, y compris des femmes;
- h) *veillant à ce que des services de bibliothèque et d'information soient mis à disposition* à l'appui de faciliter l'enseignement formel et informel, de la recherche et de l'innovation et qu'il soit donné libre accès à l'information pertinente destinée au public;
- i) *établissant à l'intention des universitaires, des communautés, du secteur privé et des gouvernements des programmes* de formation permanente aux bonnes pratiques applicables à la conception et à la mise en oeuvre des TIC, en particulier en ce qui concerne l'utilisation de normes techniques ouvertes et d'une conception universelle et participative;
- j) *élaborant et mettant en oeuvre* une architecture/plate-forme commune pour toutes les applications de cybergouvernement afin d'assurer l'interopérabilité des systèmes de cybergouvernement, du niveau local au niveau national;
- k) *améliorant l'accès aux institutions éducatives, scientifiques et culturelles* et renforçant leur capacité de fournir des contenus diversifiés et pertinents sur l'Internet et contribuant à la construction de réseaux TIC et au développement de services disponibles en tout lieu, à tout moment et par toutes les catégories d'utilisateurs;
- l) *améliorant l'accès aux connaissances sanitaires à l'échelle mondiale* et aux services de télémédecine, dans des secteurs comme la coopération mondiale dans les situations d'urgence, améliorant aussi l'accès aux professionnels de la santé et leur mise en réseau, afin d'améliorer la qualité de la vie et les conditions environnementales;
- m) *utilisant les TIC pour améliorer l'accès aux connaissances dans le domaine agricole*, lutter contre la pauvreté et appuyer la production de contenus en rapport avec l'agriculture adaptée aux conditions locales et l'accès à ces contenus;
- n) *créant des contenus locaux et régionaux* pour améliorer le système mondial de contrôle, d'alerte, de surveillance et de secours en cas d'urgence;
- o) *mettant sur pied, au moyen des TIC, des systèmes de surveillance et d'alerte précoce normalisés*, dans toutes les zones à risque du monde, accessibles à toutes les catégories et à tous les individus, pour prévoir, contrôler et réduire les conséquences des catastrophes naturelles et des catastrophes anthropiques, ainsi que pour diffuser à l'intention des personnes exposées des alertes compréhensibles;

- p) *créant des contenus en langue locale*, utiles pour améliorer les conditions socio-économiques des populations de toutes les régions;
- q) *améliorant la connectivité* et l'accès aux TIC aux niveaux mondial, régional et national grâce à une coopération internationale renforcée favorisant les transferts de technologies ainsi que la formation et le développement des ressources humaines, de manière à améliorer la capacité qu'ont les pays en développement et leurs habitants de participer pleinement à la société de l'information;
- r) *encourageant vivement les entreprises du secteur des TIC à adopter des processus de fabrication sans danger pour l'environnement*, à recycler les produits et à éliminer en toute sécurité les déchets TIC, afin de réduire au minimum les inconvénients de l'utilisation et de la fabrication des TIC sur les populations et sur l'environnement;
- s) *intégrant dans les plans d'action nationaux et les cyberstratégies nationales des politiques et des cadres de réglementation, d'autoréglementation, de réglementation conjointe ou autres, pour protéger les enfants et les jeunes* contre toute forme d'abus ou d'exploitation reposant sur l'utilisation des TIC;
- t) *encourageant l'utilisation des médias nouveaux et traditionnels* afin de promouvoir l'accès universel à la formation, à la culture et au savoir pour tous, en particulier pour les populations vulnérables et les habitants des pays en développement et en utilisant la radio et la télévision à des fins éducatives et d'enseignement;
- u) [*renforçant la liberté de la presse et la liberté de l'information*, ainsi que l'indépendance, le pluralisme et la diversité des médias et réduisant les déséquilibres internationaux affectant les médias;]
- v) *encourageant de bonnes pratiques de gestion de l'information* dans les secteurs public et privé, pour assurer en permanence la fiabilité et l'accessibilité des informations destinées au public; encourageant aussi la recherche de solutions techniques pour remédier aux problèmes du vieillissement technologique, afin d'assurer la survie et la transmission des contenus, informatifs et autres;
- w) *numérisant le patrimoine culturel* dans l'intérêt des générations futures.

8 En conséquence, nous appelons les organisations internationales et intergouvernementales à développer leurs programmes d'analyse des politiques et de renforcement des capacités, sur la base d'expériences concrètes et reproductibles [des politiques et actions] en matière de TIC qui ont conduit à la croissance économique et à la réduction de la pauvreté, grâce à une compétitivité améliorée des entreprises.

9 Nous rappelons que le Plan d'action [de Genève] considère qu'un système international de suivi et d'évaluation, compte tenu des spécificités nationales, est un élément important du suivi et de l'évaluation [de l'examen]. Reconnaisant la nécessité de définir un ensemble d'indicateurs TIC fondamentaux harmonisés et acceptés à l'échelle internationale, nous nous félicitons des progrès réalisés concernant une liste d'indicateurs TIC et nous appelons à une coordination plus poussée avec le travail actuellement effectué par la Commission de statistique des Nations Unies en ce qui concerne l'évaluation des progrès réalisés sur la voie de la concrétisation des buts et objectifs de développement convenus à l'échelle internationale, y compris dans la Déclaration du Millénaire.

10 Nous appelons et encourageons les offices nationaux de la statistique et les instances de cybergouvernement, les institutions spécialisées et les Commissions régionales des Nations Unies, les organisations internationales et d'autres parties prenantes à prêter leur concours en fournissant un appui technique ainsi que des données ventilées par sexe et par âge. Nous invitons la communauté internationale à renforcer les capacités des pays en développement en matière de statistique en leur fournissant un appui adapté à l'échelle nationale et régionale.

11 **Nous applaudissons** aux initiatives prises à cet égard, y compris par les principales parties prenantes chargées de la mesure statistique des TIC, de leurs applications et de leurs incidences, qui ont conjugué leurs forces pour créer un partenariat mondial sur la "Mesure des TIC au service du développement".

12 **Nous sommes convaincus** que nos objectifs peuvent être atteints grâce à la participation et la coopération de toutes les parties prenantes à la société de l'information. Nous encourageons le renforcement et la poursuite de la coopération entre les parties prenantes, et parmi elles, pour garantir une mise en oeuvre efficace des décisions de Genève et de Tunis, par exemple par la promotion de partenariats entre de multiples parties prenantes, y compris des partenariats public-privé (PPP), en encourageant la création de plates-formes thématiques multiparties prenantes sur le plan national et régional, dans le cadre d'un effort et d'un dialogue concertés avec les pays en développement et les pays les moins avancés, ~~les donateurs~~ les partenaires du développement et les acteurs du secteur des TIC.

[13 **Nous reconnaissons également** que la structuration de partenariats optimaux nécessite des compétences spécialisées et appelons le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, dans le cadre de l'après-Tunis, à créer un groupe de travail qui serait chargé de donner des avis consultatifs sur l'évolution des initiatives multipartenaires à l'échelle nationale, régionale et internationale.]

14 **Nous nous engageons** à évaluer [revoir] et à suivre les progrès qui seront réalisés en vue de la réduction de la fracture numérique, compte tenu des niveaux de développement différents d'un pays à l'autre, afin d'atteindre les buts et objectifs de développement arrêtés à l'échelle internationale, notamment ceux qui sont énoncés dans la Déclaration du Millénaire pour le développement, en évaluant l'efficacité des efforts d'investissement et de coopération internationale consacrés à l'édification de la société de l'information, en identifiant les lacunes ainsi que les insuffisances sur le plan de l'investissement et en élaborant des stratégies pour y remédier.

[15 A la lumière des principes arrêtés par le Sommet mondial sur la société de l'information, nous invitons l'Union internationale des télécommunications (UIT) et les organisations régionales concernées à examiner à intervalles réguliers le mécanisme de mise en oeuvre du Plan d'action du SMSI en ce qui concerne les mesures visant à garantir l'utilisation du spectre des fréquences radioélectriques dans l'intérêt général et de manière strictement conforme aux lois et réglementations nationales et internationales applicables.]

16 **Nous reconnaissons** que la participation de multiples parties prenantes à l'édification d'une société de l'information inclusive et axée sur le développement est essentielle. Nous soulignons qu'une des clés de son succès est la participation de toutes les parties prenantes à la mise en oeuvre des décisions du SMSI à l'échelle nationale, régionale et internationale, l'objectif premier étant d'aider les pays à réaliser les buts et objectifs de développement arrêtés sur le plan international, y compris les objectifs énoncés dans la Déclaration du Millénaire pour le développement.

17 **Nous convenons**, pour garantir la durabilité d'une progression débouchant sur les ~~résultats~~ objectifs du SMSI une fois terminée la phase de Tunis, d'instaurer un processus de suivi des résultats des phases de Genève et de Tunis du SMSI, dans le respect du principe de subsidiarité, au niveau national, régional et international [, dans le cadre d'un processus intégré et coordonné]. Ce processus peut inclure, à chaque niveau, les éléments suivants:

- a) mise en oeuvre;
- b) évaluation; [/examen];
- c) débat et analyse de politique générale [/et suivi].

18 Au plan national, sur la base des résultats du SMSI, nous encourageons les gouvernements, avec la participation de toutes les parties prenantes, à créer un cadre national de mise en oeuvre [compte tenu de l'importance de disposer d'un environnement propice], dans lequel:

- a) si nécessaire, des cyberstratégies nationales, stratégies de lutte contre la pauvreté comprises, devraient faire partie intégrante des plans de développement nationaux, en vue de contribuer à la réalisation des objectifs énoncés dans la Déclaration du Millénaire;
- b) Les TIC devraient être pleinement intégrées dans les stratégies d'aide publique au développement (APD), dans le cadre d'un échange d'informations et d'une coordination plus efficaces entre ~~les donateurs~~ les partenaires de développement et grâce à l'analyse et à l'échange de meilleures pratiques et de l'expérience issue des programmes "Les TIC au service du développement".
- c) Il conviendrait d'utiliser, lorsqu'il y a lieu, les programmes bilatéraux et multilatéraux d'assistance technique existants, y compris ceux qui relèvent du Plan cadre des Nations Unies pour l'assistance au développement, afin d'aider les gouvernements à prendre des mesures de mise en oeuvre à l'échelle nationale.
- d) Les "Bilans communs de pays" devraient comprendre, [lorsqu'on estime que c'est nécessaire] un volet consacré aux TIC au service du développement.

19 Au plan régional:

- a) A la demande des gouvernements, des organisations régionales intergouvernementales pourraient, en collaboration avec d'autres parties prenantes, mener à bien des activités de mise en oeuvre des résultats du SMSI, en échangeant des informations et des meilleures pratiques à l'échelle régionale et en facilitant les débats de politique générale sur l'utilisation des TIC au service du développement, l'accent étant mis sur la réalisation de buts et objectifs de développement arrêtés sur le plan international, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement.
- b) A la demande des Etats Membres et dans les limites des ressources budgétaires approuvées, les commissions ~~économiques~~ régionales des Nations Unies pourraient organiser, en collaboration avec des organisations régionales et sous-régionales, des conférences régionales de suivi du SMSI, à des intervalles appropriés.
- c) **Nous considérons** comme nécessaires l'approche faisant appel à de multiples parties prenantes et la participation de la société civile ~~et~~ des entités du secteur privé et aux autres activités régionales de mise en oeuvre des résultats du SMSI ~~sont essentielles~~.

20 Au plan international, [compte tenu de l'importance d'un environnement propice]:

- a) La *mise en oeuvre* des résultats des phases de Genève et de Tunis du Sommet dans le système des Nations Unies devrait tenir compte des principaux thèmes et des grandes orientations énoncés dans les documents du Sommet.
- b) Chaque institution des Nations Unies, ~~en fonction~~ dans le cadre de son mandat et de ses compétences, sur la base des décisions prises par ses organes directeurs et conformément à la Résolution 57/270 B de l'Assemblée générale des Nations Unies, ~~pourrait~~ devrait faciliter le déroulement des activités entre les différentes parties prenantes, société civile et secteur privé compris, afin d'aider les gouvernements des différents pays à prendre des mesures de mise en oeuvre. A ce titre, elles ~~pourraient~~ devraient, entre autres, faciliter les échanges d'informations, créer des savoirs, mettre en commun de meilleures pratiques et aider à la conclusion de partenariats entre secteur public et secteur privé et entre de multiples parties prenantes. Ces activités devraient être menées à bien dans la limite des budgets approuvés de chacune des institutions intéressées.

- c) Les modalités de la coordination des activités de mise en oeuvre entre les agences et institutions des Nations Unies devraient être [définies par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies] d'ici à juillet 2006 sur la base des pratiques en vigueur dans le système des Nations Unies et dans le cadre du SMSI. Il faudrait continuer à tirer le meilleur parti possible de l'expérience et des activités des institutions des Nations Unies participant au processus du SMSI [- en particulier, [le rôle directeur de] l'UIT, l'UNESCO et le PNUD].
- d) La coordination des activités de mise en oeuvre entre de multiples parties prenantes permettrait d'échanger des informations et d'éviter les doubles emplois.
- e) Il conviendrait d'appuyer et d'encourager la conclusion de partenariats entre de multiples parties prenantes tels que l'initiative "Connecter le monde" sous la direction de l'UIT, qui visent à réduire la fracture numérique.
- f) [Le chef de l'organe central de coordination (UIT/SE-SMSI) et/ou de l'Alliance mondiale pour les TIC et le développement collaborera étroitement avec les organes indiqués par les coordonnateurs des grandes orientations (voir l'Annexe sur les grandes orientations).]

[21 Dans le processus du suivi du Sommet, nous voulons qu'une aide soit apportée aux pays qui subissent le contrecoup de mesures unilatérales non conformes au droit international et à la Charte des Nations Unies, empêchant leur population de parvenir à un plein développement social et économique et au bien-être. Ainsi, ces pays pourraient surmonter les obstacles qui empêchent leur population de bénéficier pleinement des avantages de la société de l'information.]

[22 Mettant en avant l'importance d'une mise en oeuvre efficace et rapide du Plan d'action, nous demandons aux institutions des Nations Unies énumérées en Annexe d'envisager la possibilité de coordonner les grandes orientations correspondantes; nous demandons à l'UIT de continuer à jouer son rôle directeur principal, d'organiser une réunion des coordonnateurs des grandes orientations et de tenir à jour le site web du SMSI.]

[ANNEXE A (Fédération de Russie)

Grandes orientations	Coordonnateur(s)
C1. Le rôle des instances publiques chargées de la gouvernance et de toutes les parties prenantes dans la promotion des TIC pour le développement	ECOSOC
C2. L'infrastructure de l'information et de la communication	UIT
C3. L'accès à l'information et au savoir	UIT/UNESCO
C4. Le renforcement des capacités	UIT/UNESCO
C5. Etablir la confiance et la sécurité dans l'utilisation des TIC	UIT
C6. Créer un environnement propice	UIT/PNUD
C7. Les applications TIC	
• administration électronique	PNUD/UIT
• commerce électronique	OMC/CNUCED
• téléenseignement	UNESCO/UIT
• télésanté	OMS/UIT
• cybertravail	OIT
• cyberécologie	OMM
• cyberagriculture	FAO
• cyberscience	UNESCO
C8. Diversité et identité culturelles, diversité linguistique et contenus locaux	UNESCO
C9. Média	UNESCO
C10. Dimensions éthiques de la société de l'information	UNESCO/ECOSOC
C11. Coopération internationale et régionale	UIT/PNUD/ECOSOC
<hr/>	
B. Objectifs, buts et cibles	UIT/ECOSOC
D. Pacte de solidarité numérique	UIT/PNUD
E. Suivi et évaluation	UIT/ECOSOC

]

[ANNEXE B (Ghana)

Grandes orientations

[Modérateur/Coordonnateur]

C1. Le rôle des gouvernements et de toutes les parties prenantes dans la promotion des TIC pour le développement

Commissions régionales des Nations Unies + organes politiques régionaux

C2. L'infrastructure de l'information et de la communication

UIT + Commissions régionales des Nations Unies

C3. L'accès à l'information et au savoir

UIT + Commissions régionales des Nations Unies

C4. Le renforcement des capacités

UIT/UNESCO + Commissions régionales des Nations Unies + organes politiques régionaux

C5. Etablir la confiance et la sécurité dans l'utilisation des TIC

Commissions régionales des Nations Unies + organes politiques régionaux

C6. Créer un environnement propice

UIT + Commissions régionales des Nations Unies + organes politiques régionaux

C7. Les applications TIC

UIT + Commissions régionales des Nations Unies

- administration électronique
- commerce électronique
- téléenseignement
- télésanté
- cybertravail
- cyberécologie
- cyberagriculture
- cyberscience

UNESCO

OMS

OIT

OMS/PNUD/UN-Habitat

FAO

UNESCO

C8. Diversité et identité culturelles, diversité linguistique et contenus locaux

UNESCO + Commissions régionales des Nations Unies

C9. Média

-

C10. Dimensions éthiques de la société de l'information

UNESCO

C11. Coopération internationale et régionale

UIT + Commissions régionales des Nations Unies + organes politiques régionaux

B. Objectifs, buts et cibles

UIT + Commissions régionales des Nations Unies + organes politiques régionaux

D. Pacte de solidarité numérique

Organes politiques régionaux

E. Suivi et évaluation

UIT + Commissions régionales des Nations Unies + Alliance globale pour les TIC et le développement

]

Chapitre quatre: La suite

40 L'édification d'une société de l'information inclusive privilégiant le développement sera une opération de longue haleine. Nous nous engageons donc à rester pleinement mobilisés, aux plans national, régional et international, pour assurer le suivi dans la durée de la mise en oeuvre des [accords] [décisions] [résultats] et des engagements pris pendant le processus du SMSI et pendant les phases de Genève et de Tunis du Sommet. Compte tenu des nombreux aspects que revêtira l'édification de la société de l'information, il ~~faudrait~~ importe que les gouvernements et d'autres parties prenantes coopèrent efficacement, dans le respect de leurs mandats et en mobilisant leurs connaissances spécialisées.

41 Les mécanismes de suivi du SMSI devraient être fondés sur une approche multiparties prenantes. Nous reconnaissons qu'il est nécessaire d'établir des mécanismes adaptés pour la mise en oeuvre et l'évaluation ainsi que pour le débat et l'analyse de politique générale, impliquant la participation de gouvernements et d'autres parties prenantes et en particulier celle d'organismes notamment nationaux, régionaux et internationaux.

a) La mise en oeuvre efficace des résultats du SMSI est importante pour atteindre les buts et objectifs en matière de développement arrêtés à l'échelle internationale, et notamment les objectifs du Millénaire pour le développement.

Afin d'édifier une société de l'information inclusive, à dimension humaine et privilégiant le développement, nous appelons le secteur privé et la société civile à participer activement, avec les gouvernements, à la mise en oeuvre des résultats du SMSI aux niveaux national, régional et international, sur le mode de la collaboration, compte tenu des priorités locales et nationales et de la nécessité de renforcer la coopération Sud-Sud.

b) L'évaluation [examen] est un élément important dans l'analyse de la mise en oeuvre des résultats du SMSI. C'est pourquoi nous nous engageons à suivre la mise en oeuvre des résultats des phases de Genève et de Tunis en utilisant pour les indicateurs statistiques des cadres comparables et arrêtés d'un commun accord à l'échelle internationale. Ce cadre devrait comprendre à la fois des éléments qualitatifs et quantitatifs, et tenir compte des différents aspects relatifs au développement ainsi que des spécificités [et des priorités] nationales.

c) Compte tenu du caractère dynamique de la société de l'information et du développement des TIC et de leurs applications, il est essentiel de mener régulièrement un débat et une analyse de politique générale. Tout en réaffirmant que l'évaluation et la formulation des politiques, au plan national, sont du ressort exclusif des gouvernements, nous considérons qu'il est essentiel que la société civile, les entreprises du secteur privé et d'autres entités participent au débat de politique générale, et invitons toutes les parties prenantes à prendre une part active dans les analyses et débats de politique générale organisés dans le cadre du suivi des résultats des grandes conférences et réunions au sommet tenues sous l'égide des Nations Unies dans les domaines économique et social.

42 Il faudrait prévoir des mécanismes de financement appropriés en vue de la mise en oeuvre des plans d'action à long terme nécessaires à l'édification de la société de l'information.

43 [Nous sommes d'avis que le suivi de la gouvernance de l'Internet devrait être séparé des autres opérations et organisé selon les propositions exposées dans le Chapitre trois.]

44 ~~Il faudrait continuer à élaborer un cadre international réaliste~~ **efficace de suivi et d'évaluation [examen]**. Nous rappelons que le Plan d'action considère comme important d'élaborer un système international de suivi et d'évaluation, en utilisant des indicateurs statistiques comparables, afin de suivre la mise en oeuvre des objectifs, buts et cibles du SMSI. Nous nous félicitons de l'élaboration de l'indice d'ouverture au numérique (DOI), qui est un outil permettant de mesurer la capacité des infrastructures TIC des pays et appelons toutes les parties prenantes à contribuer au développement de cet indice.

45 **L'élaboration d'indicateurs TIC est importante pour mesurer la fracture numérique.** Nous nous félicitons de la création en juin 2004 du *Partenariat sur la mesure des TIC au service du développement*, un partenariat multi-parties prenantes qui vise à regrouper et à approfondir les différentes initiatives concernant la disponibilité et la mesure d'indicateurs TIC, aux niveaux régional et international. Ce partenariat fournit un cadre ouvert permettant de coordonner les activités en cours et à venir, et d'élaborer une méthode cohérente et structurée pour faire progresser l'élaboration d'indicateurs TIC dans le monde, et en particulier dans les pays en développement.

46 **Le partage de l'information relative à la mise en oeuvre des résultats du SMSI est important.** Nous notons avec satisfaction le lancement de l'inventaire des activités du SMSI en octobre 2004, qui constituera un précieux outil de suivi, même après la conclusion de la phase de Tunis du Sommet. Nous encourageons toutes les parties prenantes au SMSI à continuer d'alimenter en informations, ~~nouvelles ou actualisées,~~ la base de données publique de l'inventaire des activités du SMSI. A cet égard, nous invitons tous les pays à établir un mécanisme de collecte de l'information à l'échelle nationale, avec la participation de toutes les parties prenantes.

47 **Il est nécessaire de sensibiliser davantage l'opinion à l'Internet afin de rendre ce moyen de communication universel véritablement accessible au public.** Nous décidons de déclarer [dates] Journée mondiale de l'Internet afin de contribuer à sensibiliser l'opinion, chaque année, à l'importance de ce moyen de communication universel et aux questions évoquées dans le cadre du Sommet, en particulier aux perspectives qu'ouvre l'utilisation des TIC dans les domaines économique et social, ainsi qu'aux possibilités de réduction de la fracture numérique.

48 **[Nous demandons au Secrétaire général du Sommet de faire rapport à l'Assemblée générale des Nations Unies sur les conclusions auxquelles parviendra le Sommet.]**

49 **Nous demandons** au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies de présenter un rapport d'activité sur la mise en oeuvre des décisions du SMSI au sein des institutions du système des Nations Unies, dans le cadre du rapport annuel au Conseil économique et social et/ou à l'Assemblée générale des Nations Unies.

]